



Instance de commandement du Jeudi 21 janvier 2016

Cette instance était présidée par le Chef de service assisté du chef du bureau A/2 et ses collaborateurs.

CGC-Douanes était représentée par S. Denis, Y. Chazalviel et O. Gourdon.

→ Cette première instance de commandement de l'année 2016 se présentait comme une instance complémentaire à celle de décembre 2015. Elle a donné lieu à un nombre restreint de mouvements ou de nominations (8) :

→ **au titre des affectations**, une administratrice supérieure a été nommée comme chargée de mission à la centralisation comptable, poste à forte transversalité rattaché à la sous-direction B. Par ailleurs, un administrateur des douanes est affecté à l'inspection des services après avoir exercé les fonctions de directeur régional à Mayotte.

→ **au titre des promotions**, deux d'entre elles interviennent « sur place » pour les directrices régionales à Nice et à Orly et deux détachements dans l'emploi d'administrateur permettent à des collègues DSD1 de prendre les fonctions de directeur régional à Mayotte et de receveur régional à Paris.

Pour ces deux dernières promotions, on peut noter qu'un nouveau collègue de la session IP 1999 intègre le statut d'emploi d'administrateur, ce qui est une bonne chose au regard du faible nombre de DSD de cette promotion ayant accédé à ces emplois, et qu'un collègue de la session IP 2005 (!) y accède également.

→ un collègue DSD1 a été détaché dans l'emploi de CSC1 comme receveur régional à Mayotte.

Au titre des informations données lors de cette instance, signalons l'arrivée de la nouvelle cheffe du bureau A/1 qui est issue de la direction des ressources humaines du Ministère de la Défense et qui devrait être très rapidement affectée à la direction générale. Celle-ci sera notamment en charge de problématiques nouvelles telles que celles du bien-être au travail ou du pilotage de la masse salariale en partenariat avec le bureau B/1.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

L'information des Cadres de la Douane !

Le(a) futur(e) sous-directeur(rice) A sera affecté(e) un peu plus tard, vraisemblablement en mars ou avril prochain.

Cette instance a été l'occasion pour vos représentants CGC d'interroger la direction générale sur différents sujets :

Qu'en est-il de l'engagement de la DG d'effectuer des points de carrière avec les cadres dirigeants au bout de 3-4 années d'exercice dans leurs fonctions ?

Le Chef du bureau A/2 a indiqué qu'il s'agissait davantage de contacts réguliers au fil de l'eau et qu'il n'y avait pas d'entretien systématique au bout de 3-4 ans d'exercice. En effet, certains cadres manifesteraient le souhait de changer rapidement de fonctions quand d'autres indiqueraient vouloir demeurer sur leurs fonctions au-delà de 5 années. Ainsi, le sous-directeur A peut recevoir des cadres dirigeants pour des entretiens individuels au bout de quelques années d'exercice mais la plupart du temps, c'est le bureau A/2 qui tient à jour, de façon moins formelle, des « fiches de vœux » collectés à l'occasion de chaque contact avec les administrateurs.

Il est par ailleurs, précisé que la DGAFP demande un suivi régulier des cadres dirigeants de façon à constituer un vivier de compétences et mettre en place un véritable plan managérial où l'interministérialité serait favorisée. Même si la douane est encore peu touchée par ces mobilités « obligatoires » dans d'autres directions ou ministères, c'est une tendance générale qui s'imposera de plus en plus.

De la difficulté de trouver des candidats aux fonctions de receveur régional

La direction générale a précisé qu'il existait parfois des difficultés réelles à trouver des candidats pour les fonctions de receveur régional.

Cela tient à différents facteurs : un régime indemnitaire moins attractif que celui dévolu aux directeurs régionaux, un manque de prestige relatif sur des fonctions qui apparaissent régulièrement comme éloignées du cœur de métier, des doutes pouvant exister sur la pérennité du réseau comptable (même si la direction générale estime qu'aucun indice ne le laisse entrevoir) et la nécessité de s'assurer contre les risques comptables. Ajoutons à cela les dernières décisions de la Cour des Comptes qui mettraient à la charge du comptable certains manquements et qui se traduiraient par autant de restes à charge pouvant toucher les titulaires actuels des postes de RR mais également certains retraités. La RR de la DNRED serait tout particulièrement concernée.

La direction générale insiste pourtant sur le fait que la Douane est une administration fiscale avec un réseau comptable qu'il faut faire vivre sous peine de perdre certains emplois de débouchés. Des réflexions ont été échangées sur la façon d'améliorer l'attractivité de ces postes qui constituent, il est vrai, autant d'opportunités pour certains DSD d'accéder aux



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

L'information des Cadres de la Douane !

emplois d'administrateur. Les marges de manœuvre sont toutefois très limitées dans la mesure où la réforme du statut d'administrateur a bien entériné le fait que les anciens « contrats comptables » disparaissent au profit d'une revalorisation indiciaire et indemnitaire sur l'ensemble de la carrière des cadres dirigeants.

Quelques éléments de contexte ont également été donnés par la DG qui rappelle les évolutions majeures qu'ont connu les recettes régionales ces dernières années que ce soit à la DNRED, avec la réorganisation de l'agence de poursuite et de recouvrement (APR) ayant vu le recouvrement forcé rejoindre la RR pour ne garder que les poursuites (AP) et, dans les bureaux de douane, où les chefs de bureaux constituaient autant de comptables secondaires dont les RR centralisaient les écritures.

De l'absence de mouvements suffisants pour faire vivre aisément le statut d'administrateur des douanes

La direction générale précise qu'avec 128 administrateurs (ou AS et AG) à l'issue de cette instance (+ 3 par rapport à décembre 2015), on est très proche d'avoir atteint le plafond d'emplois de ce statut qui ne connaît pas suffisamment de mouvements comme l'attestent ces dernières nominations.

Le problème se pose avec une plus grande acuité au sommet pour les administrateurs généraux pour lesquels il paraît nécessaire, selon la DG, de limiter la durée dans ces fonctions.

Par ailleurs, la centralisation comptable rend les parcours professionnels encore plus compliqués à gérer puisque avec la disparition des RR, il a fallu prendre des mesures comme la nomination de cadres supérieurs mobiles (Paris Spécial) et le détachement de certains DSD1 sur des fonctions de CSC1. Ces mesures, indispensables pour gérer la transition, créent cependant une certaine inertie parmi les postes d'administrateurs.

Enfin, certains administrateurs généraux sont ensuite « rebasculés » comme administrateurs supérieurs, ce qui ne libère pas de place pour de nouveaux entrants...

Des difficultés se font également sentir sur la possibilité de promouvoir des administrateurs comme administrateurs supérieurs au bout de 4 ans et demi du fait d'une insuffisance de mouvements parmi les administrateurs supérieurs.

Avec la disparition des carrières linéaires (IP – DA – DR – DI - RR), le constat est que le statut d'emploi des administrateurs est devenu extrêmement complexe à gérer.

CGC-Douanes se tient naturellement à votre disposition pour toute demande d'information supplémentaire relative à cette instance.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

L'information des Cadres de la Douane !

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, adresser un courriel à contact.cgcdouanes@syndicats.gouv.fr

Fiche de renseignements à compléter :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Fonctions :

Grade :

Echelon :

Coordonnées professionnelles :

Service :

Direction :

Adresse :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

L'information des Cadres de la Douane !